PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 20 août 2025

Vendanges et travaux agricoles : tous concernés par le partage de la route

Depuis plusieurs années, la préfecture de la Gironde, les forces de sécurité intérieure, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental, les associations de maires et leurs partenaires mènent conjointement une campagne de prévention routière lors des vendanges. Depuis 2024, cette initiative s'étend à toutes les filières agricoles du département, renforçant ainsi la sécurité sur l'ensemble du territoire girondin.

L'objectif est de sensibiliser à la fois les agriculteurs et les usagers de la route aux bonnes pratiques pour réduire les accidents impliquant des engins agricoles, dont les conséquences sont souvent graves.

En 2024, trois accidents corporels impliquant des véhicules agricoles ont été recensés par les forces de gendarmerie, dont un accident mortel et deux accidents graves.

Pour limiter ce risque, les conducteurs d'engins doivent veiller à ce que la signalisation de leur véhicule soit complète et bien visible, adapter leur vitesse aux conditions de circulation, se garer dès que possible pour faciliter le passage des autres usagers, et organiser leurs horaires afin d'éviter les heures de pointe.

De leur côté, les automobilistes sont encouragés à ralentir et à ajuster leur conduite face aux engins agricoles, à faire preuve de patience en raison de leur lenteur, et à anticiper leurs déplacements pendant les périodes de travaux agricoles.

Ensemble, adoptons les bons réflexes pour une route plus sûre et partagée.

Plus d'informations : https://gironde.msa.fr/lfp/web/msa-gironde/sst/risque-routier-vendange
Dossier de presse : https://cphsct33.fr/risques-routier-en-periode-de-vendange/1-dossier-de-presse